

Décision du Président n°2024.41
Demande de subvention – axe 1 du PAPI Têt – action 1.4

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020/43 : Portant élection du président à Monsieur Pierre PARRAT ;

VU la délibération n°2020/48 : Portant délégation du conseil syndical au président ;

LE PRESIDENT

Décide de solliciter le concours de l'état pour le financement de l'opération « Mise à jour et Valorisation des DICRIM »

ORGANISMES	PARTICIPATIONS	MONTANTS DES AIDES
ETAT	80%	56 000.00€
AUTOFINANCEMENT	20%	14 000.00€
TOTAL OPERATION	100 %	70 000.00 €TTC

S'engage à inscrire au budget 2025, les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération.

Fait à Perpignan, le 8 août 2024

Le Président,
Pierre PARRAT



Le Président

